Un socle commun de droits pour tous les salariés du nucléaires

Le recours à la sous-traitance dans la filière nucléaire s'est fortement accéléré ces dernières années dans différents métiers avec pour prétexte le recentrage sur les activités «coeur de métier». La sous-traitance est devenue une composante à part entière de la stratégie des entreprises dans leur recherche de performance.

Dès lors les conditions de vie et de travail des salariés prestataires ne peuvent être qu' au coeur des débats. Pour la CFDT, il est nécessaire de revendiquer un socle commun de droits pour tous les salariés qui travaillent dans les installations nucléaires.

Il faut intégrer le facteur humain et l'organisation du travail dans la sureté des installations. Pour la CFDT, les grands donneurs d'ordres, EDF, AREVA, CEA ont une responsabilité sociale vis-à-vis de leurs sous traitants, au regard des choix opérés.

La CFDT constate une grande complexité et diversité dans les activités et l'organisation des intervenants sur les sites EDF, AREVA et CEA, ce qui rend inopérant l'idée d'une convention collective unique qui engloberait tous les métiers de la sous traitance.

La situation des sous-traitants doit être approchée de manière pragmatique en fonction de la nature et de l'importance des activités prestées. La CFDT ne veut pas créer de faux espoirs, ni de désillusions. Au demeurant, il n'est pas dit que tous les sous traitants partagent cette revendication. Cependant il faut travailler à l'élaboration d'**un socle commun de droits**

La CFDT demande :

• Des rémunérations décentes

• Une reconnaissance des compétences et qualifications dans les classifications et donc dans les rémunérations

• Un accès pour tous à la formation professionnelle, notamment la formation qualifiante

• Un suivi médical de qualité pour tous

• Des garanties sociales sur la reconnaissance de la pénibilité : réparation et prévention

• D'abaisser la dosimétrie en dessous du seuil de 20 mSv/an

• Des conditions de vie décentes pour les sous traitants : prise en compte du nomadisme, frais de missions conséquents, prise en compte des contraintes familiales, accès aux lieux de vie (cantines, vestiaires, parking,…)

La compétence syndicale au service des salariés du nucléaire

Intégrer le facteur humain dans la sûreté des installations

C'est une grande première, grâce à l'action de la CFDT (au travers du Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sécurité Nucléaire) le facteur humain sera pris en compte dans les stress test que mène l'ASN. L'organisation du travail, y compris chez les prestataires sera examinée.

La qualification du personnel et la connaissance

des installations sont des questions essentielles

Globalement on constate :

• Des inégalités dans l'accès à la formation

- Un grand turn over des salariés, notamment dans les métiers les plus exposés à des travaux pénibles. Cela n'est pas acceptable dans une industrie à haut risque comme la notre.

La politique des donneurs d'ordres au travers des renouvellements de marché est à revoir

Elle entraine une perte des compétences et conduit dans certains cas à une perte de la maitrise opérationnelle. Il faut sécuriser les transferts collectifs et individuels, au gré des changements de prestataires.

La politique des donneurs d'ordres vise à faire baisser le coût de la sous traitance et conduit à une politique du moins disant, souvent au détriment des salaires : inacceptable. Il est donc urgent d'organiser la filière en métiers et de sécuriser les parcours professionnels.

Interdire le recours aux statuts précaires en zone contrôlée

La CFDT est à l'origine de la jurisprudence qui a interdit aux donneurs d'ordres (qui ne faisaient pas la même lecture du décret de 1998) le recours aux intérimaires dans les zones susceptibles d'être supérieure à 2 mSv (zones oranges et rouges).

Il faut aller plus loin et interdire les salariés précaires dans toutes les zones contrôlées.

Des accords ambitieux sur la sous traitance

socialement responsable

La CFDT demande la mise en place d'accords ambitieux sur la Responsabilité

Sociale des Entreprises chez tous les donneurs d'ordres, qui doivent conduire à un véritable changement de pratiques, notamment en instaurant des relations de partenariat plutôt que des relations client fournisseur, uniquement basées surles coûts.

La CFDT, c'est faire.

La compétence syndicale au service des salariés du nucléaire